

déplacer d'un bout à l'autre du pays si le gouvernement, par simple caprice, peut jeter leurs recommandations au panier. Le rapport de ce comité-ci en est la preuve. Le gouvernement savait fort bien que ses membres se trouvaient dans les provinces atlantiques et qu'ils allaient présenter un rapport à leur retour.

Avant que le comité ait eu l'occasion de soumettre son rapport le gouvernement rendit sa décision au sujet de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. Il n'a pris en considération aucune des instances qu'aurait faites le comité à cet égard.

Une voix: Le gouvernement n'y était pas obligé.

M. Nesbitt: Un député dit qu'il n'y était pas obligé. Bien sûr que non. Le gouvernement est omnipotent et tout-puissant. Lorsque le gouvernement envoie un comité faire enquête, il n'a pas la courtoisie d'attendre son retour avant de prendre des décisions.

Une voix: Comment le savez-vous; vous n'étiez pas là.

M. Nesbitt: Le député tente sans doute de faire du capital politique. Je suis membre du comité des affaires extérieures et de la défense nationale et j'étais en Europe à ce moment-là.

La substance du rapport de ce comité a trait au service-voyageurs du chemin de fer de Terre-Neuve. Je n'ai pas l'intention de traiter de la substance de ce rapport. Certains de mes collègues le feront longuement et en détail.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est une perspective réjouissante.

M. Nesbitt: Peut-être réjouissante pour certains, moins pour d'autres. Le gouvernement n'est jamais tenu d'accepter les recommandations d'un comité. Quand on reconnaît aux comités de nouvelles règles, de nouveaux pouvoirs et une nouvelle autorité, je pense que le gouvernement devrait faire un effort tout particulier pour accepter et appliquer les rapports. S'il avait une opinion précise sur certains aspects des questions à l'étude par un comité, il aurait pu en faire part officieusement aux membres du comité. On aurait évité tous ces ennuis.

De toute évidence, la courroie de transmission entre le cabinet et la Commission canadienne des transports est défectueuse. Si le gouvernement avait fait connaître ses vues aux membres du comité, un compromis aurait été possible. Je ne blâme pas le président, car ce n'est évidemment pas sa faute. Nous ne

[M. Nesbitt.]

gaspillerions pas le temps de la Chambre, si le gouvernement avait exposé son point de vue.

Le président et les membres du comité des transports, je le répète, ont vraiment travaillé d'arrache-pied et avec enthousiasme. Et l'on peut en dire autant de certains autres comités dont j'ai eu connaissance. Cette nouvelle tâche coûte très cher aux contribuables. Le gouvernement devrait être mieux renseigné sur ces travaux.

La chose est maintenant fort claire: nous voyons le chat jouer avec la souris. Ce n'est pas un chat très attrayant. C'est un gros chat de gouttière, tout pelé. Et ce chat se propose fermement d'écarter les rapports des comités sans même se renseigner sur les travaux de ceux-ci. Si l'on continue d'agir de la sorte, monsieur l'Orateur, les députés auront raison de croire que leur travail est inutile. Assister aux réunions des comités devient alors une perte de temps.

Le gouvernement ne devrait pas reléguer aux oubliettes le rapport d'un comité, sans s'être d'abord donné la peine de vérifier sur l'affaire. Ces rapports sont le fruit d'un long et dur labeur, et c'est l'argent des contribuables qui finance les déplacements des comités. La plupart d'entre nous pourrions occuper notre temps de manière beaucoup plus utile en faisant notre correspondance ou en vaquant à nos autres travaux parlementaires. Si cela continue, le système des comités me semblera bien compromis. Les députés ministériels penseront ce qu'ils voudront, mais j'affirme que si rien ne change, bien des députés finiront par considérer les séances des comités comme une perte de temps. J'espère que le gouvernement va songer à ces observations, se ressaisir, et améliorer un peu le régime des comités.

● (4.00 p.m.)

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, j'évoque tout d'abord le préambule du leader du gouvernement à la Chambre; il prétend n'être jamais intervenu auparavant dans les travaux d'un comité. Comme l'a fait remarquer l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), il est déjà intervenu quand, en réponse à une question, il a dit—et je cite un extrait de la page 3587 du *hansard* du 6 décembre 1968:

Je n'ai pas étudié les faits, mais on m'informe que le vœu a été adopté à l'encontre du Règlement.

Il y a assez longtemps que je participe à la chose publique aux niveaux municipal, provincial et fédéral pour savoir ce que c'est que l'ingérence, et c'est bien de cela qu'il s'agis-